

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 31 janvier 2023** à 19 h 30 au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Richelieu.

ÉTAIENT PRÉSENT·E·S : Monsieur Alexandre Provost - président du CA
Madame Marie Josée Gagnon - vice-présidente du CA
Madame Danielle Beaumont (teams)
Monsieur Guy Lajoie
Madame Chantal Laliberté
Madame Jade Lizotte
Madame Réleine Morin
Monsieur Michel Milot
Madame Sylvie Poirier
Madame Jade Shanker
Madame Marie-Claude St-Onge

PERMANENCE : Madame Marie-Claude Huberdeau - directrice générale
Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Louise Beaupré - directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle
Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe
Madame Taïga Waelput-Lavallée - directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes

INVITÉ·E·S : Madame Geneviève Archambault – directrice des services complémentaires et de l'adaptation scolaire
Monsieur Alain Camarais - directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
Madame Elizabeth Mc Donough - directrice du Service des ressources matérielles

ÉTAIT ABSENTE : Madame Josiane Beaucage

1. Présence et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée. Il est 19 h 33.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

2. Ordre du jour

[Résolution 2023-01-31-CA-01](#)

Il est proposé par madame Rélaine Morin :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- 4.3 De madame Chantale Mercier : Démission à titre de membre du personnel d'encadrement au conseil d'administration du CSSDHR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Procès-verbal – CA du 13 décembre 2022 – Adoption et suivi (document)

[Résolution 2023-01-31-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 13 décembre 2022 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Marie-Claude St-Onge :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Correspondance

- 4.1 De monsieur Pascal Poulin, directeur général, Direction générale des relations du travail, ministère de l'Éducation : Mesure - Retour des retraités_Collecte Info.

- 4.2 De madame Chantal Lanoue : Démission à titre de membre du personnel professionnel non enseignant au conseil d'administration du CSSDHR.

- 4.3 De madame Chantale Mercier : Démission à titre de membre du personnel d'encadrement au conseil d'administration du CSSDHR.

5. Période de questions du public

Madame Véronique Paré, parent et membre du conseil d'établissement de l'école Paul-Germain-Ostiguy, demande que la Politique du transport du CSSDHR soit révisée pour que les élèves du programme de Langues et multimédia puissent avoir droit au transport scolaire en 4^e et 5^e secondaire, et ce, afin d'y terminer leur parcours secondaire sans contrainte.

Madame Andréanne Moreau, enseignante à l'école Paul-Germain-Ostiguy et madame Caroline-Arseneault Meloche, parent, appuient la demande de madame Paré.

Madame Anne-Marie Noël, présidente du comité de parents, rappelle que le comité de parents a été consulté pour plusieurs Politiques dans les dernières années, dont celle relative au transport scolaire.

De plus, madame Noël remercie madame Huberdeau pour sa présentation quant au renouvellement du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et sa consultation relative au sondage qui sera transmis aux parents dans le cadre de cet exercice, lors du comité de parents tenu le 7 décembre dernier.

6. Parole aux élèves

Aucune question n'est adressée.

6.1 Vitrine sur les écoles et les centres

Aucune présentation faite dans le cadre de la présente séance.

7. Mot du président

Monsieur Alexandre Provost félicite l'équipe de football « les Griffons » de l'école Paul-Germain-Ostiguy, pour leur saison parfaite.

8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document)

▪ État d'avancement des priorités du PEVR (document)

Dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, madame Marie-Claude Huberdeau dépose les décisions qu'elle a prises depuis la séance du 13 décembre 2022 ainsi que le tableau de mouvement de personnel-cadre.

Elle dépose également le document intitulé « Priorités annuelles 2022-2023 » par lequel, le conseil d'administration peut constater l'état d'avancement des priorités en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).



Dans le cadre du renouvellement du PEVR, madame Huberdeau mentionne que le 10 février prochain des sondages portant sur différents thèmes seront transmis aux élèves, aux parents et aux membres du personnel du CSSDHR. Les résultats serviront à déterminer les enjeux et les objectifs de notre organisation pour les prochaines années. Ce sera un travail de concertation.

Une vidéo accompagnera les sondages afin de maximiser la participation aux sondages.

9. Points de décision

9.1 Calendriers scolaires en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes et en formation professionnelle pour l'année scolaire 2023-2024 - Adoption (documents et documents séance tenante)

[Résolution 2023-01-31-CA-03](#)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2023-2024 en formation générale des jeunes déposé aux fins de consultation (Résolution 2022-12-13-CA-04);

Considérant les consultations menées auprès du comité de parents du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (SEHR), du Syndicat du personnel de soutien (SPSHR), du Syndicat des professionnels (SPPM), et auprès du comité consultatif de gestion (CCG);

Considérant les sondages FORMS effectués auprès des professionnels ainsi qu'auprès des gestionnaires;

Il est proposé par madame Réleine Morin :

D'adopter le calendrier scolaire 2023-2024 en formation générale des jeunes, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[Résolution 2023-01-31-CA-04](#)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2023-2024 en formation générale des adultes, adopté aux fins de consultation (Résolution 2022-12-13-CA-05);

Considérant les consultations menées par le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières auprès des instances concernées;

Il est proposé par madame Marie-Claude St-Onge :

D'adopter le calendrier scolaire 2023-2024 en formation générale des adultes, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



[Résolution 2023-01-31-CA-05](#)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2023-2024 en formation professionnelle, adopté aux fins de consultation (Résolution 2022-12-13-CA-06);

Considérant les consultations menées par le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières auprès des instances concernées;

Il est proposé par madame Chantal Laliberté :

D'adopter le calendrier scolaire 2023-2024 en formation professionnelle, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mesdames Geneviève Archambault et Taïga Waelput-Lavallée quittent la séance. Il est 20 h 17.

9.2. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 (PTRDI), la liste des écoles, des centres et autres immeubles et la liste et contenu des actes d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024 – Adoption (documents)

[Résolution 2023-01-31-CA-06](#)

Considérant qu'en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque année, le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant les consultations menées auprès des municipalités et MRC se situant entièrement ou partiellement sur le territoire du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, ainsi qu'auprès du comité de parents du Centre de services scolaire;

Considérant que par la suite et compte tenu de ce plan, le centre de services scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et qu'il leur délivre un acte d'établissement;

Considérant les consultations menées auprès du comité de parents du Centre de services scolaire eu égard au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, à la liste de ses écoles et aux actes d'établissement à délivrer pour l'année scolaire 2023-2024 et ce, tel que prévu à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

Que soient adoptés :

- ✓ Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour les années 2023-2024 à 2025-2026;



- ✓ La liste des écoles et des centres pour l'année 2023-2024;
- ✓ Les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Projet de planification des besoins d'espaces 2024-2034 (documents)

[Résolution 2023-01-31-CA-07](#)

Considérant l'article 272.6 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le centre de services scolaire adopte annuellement la planification de ses besoins d'espace;

Considérant que l'article 210 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières établit que le conseil d'administration adopte la planification de besoins d'espace;

Considérant qu'une compilation exhaustive des statistiques de la clientèle et de la capacité d'accueil est réalisée annuellement afin d'avoir un portrait précis de la situation et de bien définir les enjeux d'espace;

Considérant qu'à l'automne 2022, le CSSDHR a transmis aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) la prévision des besoins d'espace du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ainsi qu'un questionnaire relatif à leur développement de leur territoire à court, moyen et long terme;

Considérant que l'analyse des informations relatives au développement des différentes municipalités a permis de valider et bonifier les statistiques et de préciser le portrait de la situation sur le territoire à moyen et long terme et de leur impact sur les besoins d'espace;

Considérant que ce processus de consultation des municipalités a permis au CSSDHR de déterminer ses besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construire ou d'agrandir une école ou un centre et a permis d'élaborer le projet de planification des besoins d'espaces sur l'ensemble du territoire;

Considérant que le projet de planification des besoins d'espace élaboré par le CSSDHR permet aux municipalités de mesurer l'impact global de leur développement sur les besoins d'espace à moyen et long terme du CSSDHR et vient confirmer les besoins en immeuble pour agrandir ou construire de nouvelles écoles;

Considérant que les municipalités et les MRC ont 45 jours pour transmettre leur avis au CSSDHR quant au projet de planification de besoins d'espace;

Il est proposé par madame Jade Shanker :

Que le conseil d'administration adopte le projet de planification de besoins d'espace 2024-2034 tel que présenté et autorise la direction du Service des ressources matérielles à transmettre le projet de planification des besoins d'espace aux municipalités et aux municipalités régionales de comté du CSSDHR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4. Octroi de contrat

9.4.1 Mise à niveau de la chaufferie, remplacement de la finition et renforts structuraux à l'école Saint-Joseph (document)

[Résolution 2023-01-31-CA-08](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, dans le cadre de la mesure 50621, une aide financière pour le maintien de ses immeubles;

Considérant l'appel d'offres public lancé pour la mise à niveau de la chaufferie, le remplacement de la finition et les renforts structuraux à l'école Saint-Joseph;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Il est proposé par madame Chantal Laliberté :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat pour la mise à niveau de la chaufferie, le remplacement de la finition et les renforts structuraux à l'école Saint-Joseph (046) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Constructions J. Boulais inc., au montant de 2 268 224 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4.2 Mise aux normes et remplacement des finis extérieurs, de la toiture et de l'éclairage de secours – École Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean) (document)

[Résolution 2023-01-31-CA-09](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, dans le cadre de la mesure 50621, une aide financière pour le maintien de ses immeubles;

Considérant l'appel d'offres public lancé pour la mise aux normes et le remplacement des finis extérieurs, de la toiture et de l'éclairage de secours à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean);

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles;



Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Il est proposé madame Marie-Claude St-Onge :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat pour la mise aux normes et le remplacement des finis extérieurs, de la toiture et de l'éclairage de secours à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Richelieu, au montant de 1 119 000 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4.3. Remplacement d'une unité de ventilation, de centre de contrôle de moteurs, d'actuateurs et de valves pneumatiques – Polyvalente Marcel-Landry (document)

[Résolution 2023-01-31-CA-10](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, dans le cadre de la mesure 50621, une aide financière pour le maintien de ses immeubles;

Considérant l'appel d'offres public lancé pour le remplacement d'une unité de ventilation, d'un centre de commande de moteurs (CCM), d'actuateurs et de valves pneumatiques à la Polyvalente Marcel-Landry;

Considérant l'analyse de la soumission reçue par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat pour le remplacement d'une unité de ventilation, d'un centre de commande de moteurs (CCM), d'actuateurs et de valves pneumatiques à la Polyvalente Marcel-Landry au seul soumissionnaire conforme, soit Tuyauterie expert inc., au montant de 1 154 455,00 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4.4. Remplacement d'unité de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) - Réfection de toiture - travaux divers – Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document)

[Résolution 2023-01-31-CA-11](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, dans le cadre de la mesure 50621, une aide financière pour le maintien de ses immeubles;



Considérant l'appel d'offres public lancé pour le remplacement d'unité de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) - réfection de toiture - travaux divers à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Il est proposé madame Sylvie Poirier :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat pour le remplacement d'unité de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) - réfection de toiture - travaux divers à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (067) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Richelieu inc. au montant de 1 442 000 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4.5. Remplacement bloc sanitaire et rénovations intérieures – École Dr.-Alexis-Bouthillier (document)

[Résolution 2023-01-31-CA-12](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, dans le cadre de la mesure 50621, une aide financière pour le maintien de ses immeubles;

Considérant l'appel d'offres public lancé pour le remplacement d'un bloc sanitaire et de rénovations intérieures à l'école Dr.-Alexis-Bouthillier;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Il est proposé madame Jade Lizotte :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat pour le remplacement d'un bloc sanitaire et de rénovations intérieures à l'école Dr.-Alexis-Bouthillier au plus bas soumissionnaire conforme, soit Constructions Dougère inc., au montant de 1 339 400 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Elizabeth Mc Donough quitte la séance. Il est 20 h34.

10. Rapport du comité de vérification

Monsieur Michel Milot rend compte des travaux effectués par les membres du comité de vérification lors de la rencontre tenue le 23 janvier 2023. Les discussions et les travaux ont porté sur les recommandations du vérificateur général du Québec (VGQ) quant à l'audit de performance sur l'enseignement à distance durant la pandémie de COVID-19, la révision budgétaire 2022-2023 ainsi que l'état des coûts COVID 2022-2023.

11. Rapport du comité consultatif du transport

Madame Marie-Claude St-Onge rend compte des travaux effectués par les membres du comité consultatif du transport lors de la rencontre tenue le 19 janvier 2023. Les discussions et les travaux ont porté sur le projet de modification de la tarification du transport scolaire et les règles de conduite pour les élèves admissibles au transport scolaire.

12. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre du comité de gouvernance et d'éthique n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 13 décembre 2022.

13. Rapport du comité des ressources humaines

Aucune rencontre du comité des ressources humaines n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 13 décembre 2022.

14. Rapport du comité PEVR du CA

Aucune rencontre du comité PEVR du CA n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 13 décembre 2022.

15. Rapport du comité situations d'urgence et communication

Aucune rencontre du comité situations d'urgence et communication n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 13 décembre 2022.

16. Varia

Aucun point n'est ajouté.

17. Levée de la séance

[Résolution 2023-01-31-CA-13](#)

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :



Que la séance soit levée à 20 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Huis clos – Évaluation de la séance

Président du CA

Secrétaire général